

Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP)

Protocole d'entente entre

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports ayant le Français en partage, représentée par Monsieur Victor KOUASSI, Secrétaire Général
et

L'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, représenté par Monsieur Jacques TOUZEAU, Directeur

Dans le cadre de la coopération entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports français et la CONFEJES, le présent protocole régit les relations entre l'INJEP et la CONFEJES.

Observations

Dans l'esprit des nouvelles orientations et de la programmation 2000-2004 de la CONFEJES, la réunion internationale des directeurs d'Instituts de formation des cadres s'est déroulée du 16 au 22 novembre 2000 à Marly le Roi.

Portant sur l'appui aux politiques de formation des cadres des Ministères de la Jeunesse et des Sports et des Instituts de formation, dans une perspective de développement durable, les axes suivants de coopération à mettre en œuvre ont été identifiées :

- en ce qui concerne la formation des cadres moyens et supérieurs de la jeunesse et de l'éducation populaire, contribuer à l'autonomie des pays en renforçant les capacités des instituts nationaux ;
- fournir un appui spécifique à la formation et au perfectionnement des agents de l'Etat et des structures associatives ;
- soutenir le processus d'harmonisation des programmes de formation des cadres moyens et supérieurs et intégrer les nouveaux besoins dans les domaines du diagnostic, de la formation continue et de la recherche.

Actions à réaliser

Sur la base de ces observations, l'INJEP interviendra dans des actions de diagnostic, de formation et de recherche en s'inscrivant dans une coopération initiée par la CONFEJES et visant à renforcer le potentiel des différents Instituts. Réciproquement, les Instituts apporteront à l'INJEP leurs compétences en matière de recherche et d'intervention de cadres de haut niveau.

Les politiques nationales

- Formation de cadres supérieurs chargés de la mise en œuvre des politiques nationales de jeunesse (cycle de 30 jours).
- Echanges d'experts et de chercheurs en politiques de jeunesse.

Diagnostics et politiques locales de jeunesse

- Accueil de stagiaires proposés par la CONFEJES dans la formation de « Consultant en politiques de jeunesse ».
- Formation de formateurs visant à mettre en place des diplômes régionaux ou nationaux de conseillers en politique locale de jeunesse dans les différents Instituts.
- Constitution d'un groupe mixte d'experts susceptibles de fournir un appui à la réalisation de diagnostics locaux, notamment dans les domaines suivants :
 - participation des jeunes ;
 - harmonisation des formations de cadres moyens et supérieurs ;
 - formation de cadres associatifs ;
 - gestion de projet.

Mise en place d'un réseau interactif

- Formations à distance ;
- Echange de publications scientifiques sur la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative et l'animation ;
- Organisation de regroupements thématiques ;
- Valorisation des Instituts nationaux sur le site internet de l'INJEP.

Calendrier prévisionnel

A court terme

- Accueil de stagiaires dans la formation de « Consultant en politique de jeunesse » ;
- Formation de cadres supérieurs ;
- Echange d'experts.

A moyen terme

- Formation de formateurs ;

- Constitution d'un groupe mixte d'experts ;
- Echange de publications ;
- Valorisation des Instituts nationaux sur le site Internet.

A long terme

- Formations à distance ;
- Organisation de regroupements thématiques.
- Modalités de réalisation

Compte tenu de leurs obligations et responsabilités, les partenaires conviennent :

- que chaque projet fera l'objet d'une entente distincte qui prendra en compte les modalités financières de réalisation des actions ;
- que tout changement apporté au présent protocole sera approuvé préalablement par le responsable de chaque Institution ;
- Le présent protocole entrera en vigueur à la signature des parties concernées. Il est établi pour une durée de trois ans et pourra être reconduit avec le consentement des parties.

Fait à Marly-le-Roi, le 03 février 2001

Pour la CONFEJES : Victor KOUASSI, Secrétaire général

Pour l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire : Jacques TOUZEAU, Directeur